

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Question écrite de Jacques Respaud

Concernant les antennes relais

Monsieur le Maire,

Grâce à nos interventions répétées et l'action de riverains victimes d'implantations abusives d'antennes relais boulevard Jean-Jacques Bosc, une charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable a été adoptée en Conseil municipal le 9 juillet 2007. Cette charte était censée protéger les Bordelais de ces excès par un protocole d'accord entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile. Nous l'avons adoptée car c'était une avancée, même si elle se limitait à reprendre les valeurs d'exposition du décret du 3 mai 2002, soit 41 volts par mètre.

Aujourd'hui, les actions menées par les riverains de la rue Amédée Saint Germain et ceux de l'avenue de Lattre de Tassigny et de la rue Georges Baziadoly contre l'opérateur Free nous conduisent à remettre l'ouvrage sur le métier. En effet, la grande timidité de la charte municipale ne permet pas d'assurer aux Bordelais une réelle prévention des risques liés aux antennes relais. Vous avez interdit leur implantation à moins de 100 m d'établissements accueillant des enfants de moins de 12 ans, mais vous n'avez pas pris en compte les assistantes maternelles ainsi que les immeubles collectifs accueillant des familles. La charte prévoit l'information du public par la Ville sur le réseau d'antennes et des fiches techniques pour chacune d'entre-elles. Ce n'est pas fait.

Je souhaite donc, en tout premier lieu, la modification de la charte sur un point fondamental, celui sur les valeurs d'exposition. Dans beaucoup de villes, les valeurs sont bien inférieures (à Paris : 2V/m). Il y a quelques jours, la commune de Varades, en Loire-Atlantique, a limité le seuil à 0,6 V/m, appliquant ainsi la résolution du Conseil de l'Europe du 27 mai 2011. En effet, la situation est très différente selon les pays européens, et la France est le pays le plus permissif en la matière. Une nouvelle réflexion sur le seuil acceptable est donc nécessaire sur la ville de Bordeaux.

Je souhaite par ailleurs que vous nous fassiez ici un point sur la situation actuelle du réseau de téléphonie mobile, et que vous saisissiez la commission d'étude sur les antennes relais pour qu'elle revoie notre charte municipale en fonction des éléments que je viens d'indiquer.

Jacques RESPAUD
Président du groupe socialiste